



## Règlement intérieur et conditions générales de vente

### Renseignements et inscription

Pouzauges Vendée Handball, rue Buffon, 85700 Pouzauges

Tél. : 07.70.90.55.93

Internet : [www.vendeevacanceshandball.fr](http://www.vendeevacanceshandball.fr) – Email : [contact@vendeevacanceshandball.fr](mailto:contact@vendeevacanceshandball.fr)

### Conditions générales de fréquentation du Vendée Vacances Handball

Toutes personnes participantes au stage est censée avoir lu, daté et signé ce document. Les personnes participantes adhèrent à l'association Pouzauges Vendée Handball. Chaque participant doit être licencié à la FFHB soit avec une licence compétitive de la saison 2019-2020

### Assurances des stagiaires

L'assurance du Pouzauges Vendée Handball couvre les responsabilités civiles des organisateurs et des personnes assurant l'encadrement.

L'assurance du Pouzauges Vendée Handball ne couvre pas les vols, dégradations, bris d'objets personnels, malveillance... Les stagiaires doivent être couverts par une responsabilité civile de particulier et individuelle d'accident.

### Modifications de programme

L'organisation du stage peut à tout moment modifier l'organisation générale de la semaine (horaires, activités,...) afin d'assurer le bon déroulement du stage.

### Renvoi d'un stagiaire

L'organisation du stage peut exclure un stagiaire perturbant le déroulement par des propos grossiers, une tenue incorrecte, des actes violents...le tout sans indemnité.

### Inscription

Les inscriptions sont effectuées en ligne sur le site [www.vendeevacanceshandball.fr](http://www.vendeevacanceshandball.fr)

La fiche sanitaire et ce règlement intérieur doivent être signé et scanné lors de l'inscription.

L'inscription est validée à réception du règlement l'acompte de 99.00 € par CB au moment de l'inscription en ligne.

Sans ces éléments, la réservation ne sera pas valide.

Dès réception, le Pouzauges Vendée Handball enverra une confirmation d'inscription, un état du solde à régler (acompte déduit) et une référence de dossier (à indiquer dans toute correspondance à suivre).

### Paiement

La facture du solde complet du séjour, réductions éventuelles déduites, sera envoyée au plus tard au 15 juin 2019. Cette dernière devra être acquittée au plus tard, **3 semaines avant** le 1<sup>er</sup> jour du stage (délais réduit à 10 jours pour les stagiaires de la semaine 27).

Le Pouzauges Vendée Handball peut accepter les règlements échelonnés sous réserves d'un accord trouvé 1 mois avant le 1<sup>er</sup> jour du stage entre le stagiaire ou son représentant légal et l'association.

Les règlements pourront s'effectuer avec des **chèques bancaires** (à l'ordre du PVHB), **cartes bancaires**, **virements bancaires**, **chèques vacances** et le cas échéant en espèces sonnantes et trébuchantes.

Le Pouzauges Vendée Handball pourra éditer sur demandes des attestations de séjour pour vos **CAF**, **MSA** et **CE** afin de faire bénéficier de financements extérieur aux stagiaires.

Les participations **CAF**, **MSA** et **CE** ne peuvent pas constituer tout ou en partie le montant de l'acompte à verser.

Le report d'une partie du séjour en fonction des remboursements **CAF**, **MSA** ou **CE** seront acceptés seulement par le Pouzauges Vendée Handball et de manière exceptionnelle.

**ATTENTION** : Vérifier que les stages du type : **séjour sportif** soient pris en compte par votre **CAF**.

## **Désistement et remboursement**

Annulation d'un stage confirmé :

Plus de <b>30 jours</b> avant le 1 <sup>er</sup> jour du stage	L'ensemble du séjour est remboursé sauf frais de dossier (30€) et adhésion à l'association (5€)
De <b>30 jours à 15 jours</b> avant le 1 <sup>er</sup> jour du stage	L'acompte n'est pas remboursé
<b>Moins de 15 jours</b> avant le 1 <sup>er</sup> jour du stage	L'ensemble du séjour n'est pas remboursé
<b>Pour raison médicale</b> , joindre certificat médical	L'acompte n'est pas remboursé

Le Pouzauges Vendée Handball se réserve seul le droit d'annuler un stage et ce sans préavis, avec remboursement des sommes déjà avancés pour le stage.

## **Arrêt en cours du stage et remboursement de séjour**

Seuls les arrêts pour raisons médicales permettront un remboursement basé sur le prix du séjour restant dû.

## **Déclaration de séjour**

Nos séjours sont déclarés à Direction Départementale de la Cohésion Sociale DDCS. Ils répondent aux obligations réglementaires de qualités et à la sécurité des installations et de qualification de l'encadrement.

## **Certificat médical**

Tout stagiaire doit pouvoir justifier d'une non contre-indication à la pratique des activités sportives (ex : licence FFHB ou certificat médical), ainsi que d'une maîtrise de la natation (brevet de 25m ou attestation parentale).

## **Autorisation des parents**

Les parents ou tuteurs légaux à la signature de la fiche d'inscription, autorisent l'enfant à participer au stage et permettent aux responsables de Vacances Vendée Handball de prendre toutes les mesures d'urgences concernant l'enfant en cas d'accident ou d'affection aigue, ou tout autre cas grave, nécessitant une hospitalisation ou une intervention chirurgicale avec anesthésie générale.

## **Autorisation parentale**

Je soussigné(e)....., autorise mon fils, ma fille.....

A utiliser les navettes de bus, afin de se rendre sur les sites d'activités.

A participer à la pratique des activités en dehors de la structure, à savoir :

- Journée au Puy du Fou
- Parcours aventures
- Piscine

## **Droit à l'image**

- J'autorise l'association Pouzauges Vendée Handball à photographier mon enfant pendant le séjour et à afficher des photos sur le site internet.
- J'autorise le Pouzauges Vendée Handball à utiliser l'image de mon enfant à des fins commerciales (Newsletter, affiche, flyers..).

Fait à

Le

Signature (lu et approuvé)